



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Aménagement de la soute à munitions du CNEFG

Question écrite n° 4586

Texte de la question

M. Serge Muller alerte M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la nécessité de débloquer des crédits pour réaménager la soute à munitions du centre national d'entraînement des forces de gendarmerie de Saint-Astier, en Dordogne. À l'heure actuelle, cette soute à munitions hors d'âge ne répond plus aux besoins importants du CNEFG, qui utilise 64 000 cartouches et 77 000 grenades et assimilés et accueille environ 10 000 stagiaires par an. À cause de son sous-dimensionnement, des munitions sont entreposées dans des « containers maritimes provisoires » depuis 14 ans. La nécessité de se doter d'une soute à munitions répondant aux besoins quantitatifs et qualitatifs ainsi qu'aux normes attendues en matière de stockage est désormais prioritaire afin de répondre à la montée en puissance des formations de ce centre. Or une étude technique de faisabilité de 2008, établie par le service d'infrastructure de la défense de Bordeaux, avait présentée la possibilité d'étendre et d'aménager cette soute à munitions, pour un coût alors estimé à 9,4 millions d'euros. En conséquence, il lui demande s'il compte répondre favorablement à cette demande du CNEFG afin de régler des difficultés de manutention, de capacité, de sécurité et de qualité du stockage, qui pourraient se révéler bloquantes dans le cadre des exigences croissantes de formation de la gendarmerie nationale.

Texte de la réponse

L'augmentation du nombre de formations délivrées au sein du Centre national d'entraînement des forces de Gendarmerie (CNEFG) de Saint-Astier (24) implique la réorganisation des zones d'entraînement, la rénovation de quelques bâtiments et l'extension de capacités du site. Le projet immobilier a été inscrit dans la programmation immobilière du Ministère, sous plafond des crédits votés au titre de la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI). La mise à niveau de la soute à munitions sera conduite en priorité : à ce titre, une provision de 100 000 euros est programmée en 2023 afin de réaliser les premières études de faisabilité et les diagnostics préalables à cette opération. Les études de maîtrise d'œuvre devraient être financées en 2024 pour un montant s'élevant à 1 million d'euros et les travaux en 2025 pour un montant de 10 millions d'euros.

Données clés

Auteur : [M. Serge Muller](#)

Circonscription : Dordogne (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4586

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : Intérieur et outre-mer

Ministère attributaire : Intérieur et outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 janvier 2023](#), page 173

Réponse publiée au JO le : [18 avril 2023](#), page 3671